

Convention Collective :

Nos revendications salariales pour 2023 et 2024



Sur initiative du Syndicat des P&T, une intersyndicale a été organisée, ensemble avec les syndicats LCGB et OGBL en date du 29 mars 2023.

Nos revendications, qui ont été définies lors de cette réunion intersyndicale, sont très simples et quasi identiques aux augmentations accordées par le Ministère de la Fonction publique aux agents de droit public au Luxembourg. Il s'agit de l'Accord salarial signé le 9 décembre 2023 entre le Ministre de la Fonction publique, M. Marc Hansen, et la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP).

Cet accord prévoit deux points fondamentaux :

- Une prime temporaire de 106€ par mois sur l'année 2023
- Une augmentation linéaire de tous les salaires de 1,95% pour l'année 2024

Car même si la Convention collective 3.0., actuelle, est encore en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, l'Annexe 12 de ladite convention prévoit qu'une augmentation de la valeur du point indiciaire pour les agents de droit public, telle que prévue dans l'accord cité, doit être négociée aussi pour l'inclure dans la convention collective.

Nous espérons que notre direction va entamer ces négociations rapidement, et dans les délais prévus ! Nos représentants au sein du Conseil d'Administration vont certainement approuver une telle augmentation.